

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre Janvier à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS JC, POMMIER A., PETIT, MENEAU, BORNE, ALLAIRE, CORNET.

Absents : M. POMMIER A (excusé) M. BLANDIN, Mme POMMIER S., M. JACQUET,

Date de convocation : 17/01/2014

Objet : Travaux  
Restes à réaliser  
Plan accessibilité  
Indemnités kilométriques agents recenseurs  
Formation phytosanitaire  
Demandes de subventions hors commune  
Questions diverses

### ***COURRIER Mme BOULMIER***

Mme BOULMIER a subi des dégradations sur sa propriété suite à un accident. Elle demande s'il est possible de revoir la signalisation (vitesse, annonce des virages).

Il n'y a pas de possibilité d'éclairage (le réseau ne va pas jusque là). Voir pour couper les branches qui cachent les panneaux de signalisation existants et pour en avancer certains ce qui améliorerait la visibilité.

Aucun panneau n'existe en venant de Sigloy, il serait donc judicieux d'en prévoir. M. DEROUET se rendra sur place lundi matin.

### ***CHEMIN DES AVANTS GARDES***

Nous avons reçu le devis de l'entreprise GERAY (décaissement et décapage du chemin) + remise en état en tout venant sable rouge, pour un montant de 5 728.84 € TTC. A ajouter à cette somme la fourniture du tout venant d'un coût de 3 276.00 €. Les crédits seront inscrits au budget primitif, à voir pour mettre en investissement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Les travaux ne pourront être réalisés que lorsque les conditions atmosphériques seront favorables.

Un courrier sera transmis à M. CABOURDIN lui précisant que les ornières devront être rebouchées (comme il l'avait proposé) et lui demandant de signaler à ses clients de limiter la vitesse à 20 Km/H

### ***TERRASSE MAISON DES ASSOCIATIONS***

Un nouveau devis a été fait par l'entreprise COCO pour un montant de 3 513.40 € TTC (avec démolition de l'ancien carrelage et réfection complète). A voir pour lui faire réaliser un « chasse-roues » en même temps pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La dépense sera prévue au budget primitif

### ***RESTES A REALISER***

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les mandatements des dépenses d'investissement concernant la Commune et le Service de l'Assainissement, dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets primitifs 2013.

### ***PLANS ACCESSIBILITE A LA VOIRIE ET AUX ESPACES PUBLICS***

Fin 2015, l'accessibilité devra être réalisée sur les espaces publics et les commerces de la commune. A cette fin, il doit être réalisé par les collectivités un plan d'accessibilité.

M. FOURNIER Précise que celui-ci sera pris en charge par l'intercommunalité avec un bureau d'étude commun qui chiffrera les travaux à réaliser.

Toutefois, il est demandé de créer une commission chargée d'étudier ce dossier. M DEROUET André et Mme CORNET Sandrine se proposent. M. AUBIER Francis sera également contacté en tant que personne ayant un handicap et pouvant ainsi apporter des idées sur l'accessibilité.

Le Conseil Municipal décide de confier à la Communauté de Communes du Sullias, l'étude de ce plan d'accessibilité.

### ***INDEMNITES KILOMETRIQUES AGENTS RECENSEURS***

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux 3 agents recenseurs de la commune, une indemnité kilométrique afin de les dédommager des frais de déplacements occasionnés par les différentes visites nécessaires pour porter et récupérer les documents, en plus du petit forfait déjà prévu initialement dans leur rémunération.

L'indemnité est fixée à 0.536 € (base sur un véhicule de 5 CV et jusqu'à 5000 kms).

### ***REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION CERTIPHYTO***

Le Conseil Municipal,

Considérant la formation certiphyto, organisée avec le CNFPT par la Communauté de Communes du Sullias, au 1<sup>er</sup> trimestre 2014,

Considérant que la Communauté de Communes du Sullias prendra en charge l'ensemble des frais de formation,

Considérant que la Commune doit rembourser à la Communauté de Communes du Sullias les frais de formation qu'elle va supporter à hauteur de 60.00 € par agent,

Considérant que 2 agents de la Commune de NEUVY EN SULLIAS vont participer à cette formation,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à la Communauté de Communes du Sullias, la somme de 120.00 €, sur présentation de la facture correspondante,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2014

### ***DENOMINATION DE RUES***

Le Conseil Municipal décide de donner un nom de rue pour le secteur actuellement appelé « Vignes de Bouan » compte tenu du nombre d'habitations qui existent maintenant.

Celle-ci sera donc appelée « Rue des Vignes de Bouan ».

La numérotation partira du lieu-dit « La Petite Croix » pour revenir jusqu'à « Maison Neuve », avec une numérotation métrique.

Les nouvelles coordonnées seront communiquées aux différents habitants afin qu'ils puissent avertir de leurs changements d'adresses.

### ***DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES***

Le Conseil Municipal prend connaissance de demandes de subventions :

- **CERCIL** : il est demandé 0.10 € par habitant. Le Conseil décide d'accorder 50 € pour le devoir de mémoire
- **SOUVENIR FRANÇAIS** : le Conseil décide d'accorder 50 € pour le devoir de mémoire
- **CSMS de SULLY, FOOT TIGY/VIENNE, TIR de TIGY** : le Conseil décide de demander à ces différentes associations la liste des enfants de moins de 16 ans licenciés, afin de prévoir les subventions éventuelles.
- **MFR de GIEN** : 2 élèves de la commune sont scolarisés. Il est décidé d'accorder 50 € par élève
- **UNA de TIGY** : l'association présente un déficit de 30 000 €, et demande l'aide aux communes adhérentes. Un courrier sera transmis afin de demander des renseignements sur le nombre de personnes concernées sur la commune ainsi que les heures attribuées.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014, article 6574.

### ***INAUGURATION STELE***

L'inauguration de la stèle commémorative pour l'aviateur américain aura lieu le Samedi 26 Avril à 11 Heures. La Commune offrira le vin d'honneur et les gerbes. La musique de SULLY est demandée. L'Association Histoire d'un Village et Commune prépareront les invitations.

## ***EPICERIE***

Le Conseil Municipal est informé de la rencontre avec un représentant du groupe CARREFOUR concernant l'épicerie. Celui-ci a transmis une étude qui juge l'opération viable pour un exploitant, mais avec un conjoint qui travaille à l'extérieur.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

- ✓ Madame BORNE: Signale que le Chemin des Haies est encombré de troncs et de branches d'arbres. Voir pour que les employés s'y rendent afin de nettoyer pour le rendre praticable à la randonnée.  
Demande si un plan a déjà été déposé pour l'aménagement d'un terrain dans la rue des Moulins. Il lui est précisé qu'il y aura 3 maisons : une devant et les deux autres à l'arrière avec chemin d'accès.
- ✓ Monsieur ALLAIRE : Signale qu'il a assisté à une réunion de la Commission Locale de l'Eau. Une étude a été faite pour le déversoir de JARGEAU qui ne fonctionne pas. Les coûts annoncés varient entre 5 et 10 millions d'euros avec plusieurs solutions : baisse du déversoir d'OUZOUER/LOIRE, renforcement de la digue de BOU, restaurations des autres digues,...)  
Le nettoyage des fossés est de nouveau pris en compte par le Bassin du Loiret.
- ✓ Monsieur MENEAU : Signale qu'il y a eu à nouveau vol de fuel à l'école. Des mesures de sécurisation ont été prises (détecteur de présence, pose de cadenas, etc.) pour empêcher tout nouveau méfait.
- ✓ Monsieur DEROUET : Précise qu'il a rencontré l'entreprise BOUHOURS pour voir s'il était possible de modifier l'installation du remplissage de la cuve depuis la chaufferie. Cela est impossible pour des raisons de sécurité.
- ✓ Monsieur LUCAS : Signale qu'il a rencontré l'INRAP, pour les fouilles archéologiques sur les secteurs des 2 futurs lotissements, et que rien n'a été trouvé.  
Il fait part d'un problème à l'école : des cailloux ont été lancés et ont cassé un pare-brise sur une voiture en stationnement. Il est donc passé avec la directrice dans les classes pour faire la morale.  
Rythmes scolaires : les horaires sont fixés ainsi :
  - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 H 45 à 11 H 45 et de 14 H 15 à 16 H 30 ; Accueil périscolaire de 7 H 30 à 8 H 40 et de 16 H 30 à 18 H 15 ; Repas de 11 H 45 à 13 H 30 ; TAP/APC de 13 H 30 à 14 H 15
  - Mercredi ; de 8 H 45 à 11H45 ; Accueil périscolaire (à voir) de 11 H 45 à 12 H 45 ; Pas de cantine

*Le maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*